



Saint-Jacques-de-la-Lande : quand la revalorisation du maire s’affiche en ville

polly • 13 juillet 2026 •

En sortant du métro de la ligne B à la station Gaîté, l’affiche saute aux yeux avant même qu’on la remarque. Couleurs vives, typographie XXL : la section locale de la France Insoumise a soigné son effet. On y lit que le maire de Saint-Jacques-de-la-Lande se serait octroyé 920 € d’augmentation mensuelle. De quoi surprendre, à l’heure où les collectivités tirent la langue, où les dotations de l’État s’érodent et où les maires répètent qu’il faut serrer la vis et faire des économies sur tout ou presque. Une revalorisation, vraiment ? On s’arrête un instant, malgré le soleil qui cogne. On vérifie. On n’a pas été déçu : la « politique à l’ancienne » est toujours de mise.



Photo de l’affiche station Gaîté (terminus ligne B)

Sébastien Collet avait tout pour incarner le renouveau. Élu en mars 2026 à seulement 24 ans, il avait mis fin à plus d’un demi-siècle de règne socialiste à Saint-Jacques ⁽¹⁾. Victoire historique, profil atypique. Et puis, quelques semaines plus tard, déception. Premier couac.

En effet, il vient implicitement d’admettre une chose. Sa ville ne mérite toujours pas d’avoir un·e maire à plein temps. En plus de son mandat, Sébastien Collet conserve un poste de collaborateur auprès du président de Saint-Brieuc Agglomération à 50 % ⁽²⁾, tout en siégeant à Rennes Métropole. Trois collectivités pour un seul homme. Certes, ses prédécesseur·es cumulaient aussi les mandats. Emmanuel Couet, maire de 2007 à 2020, présidait la Métropole. Marie Ducamin, maire de 2020 à 2026, était vice-présidente aux finances. Mais dans les deux cas, ces fonctions touchaient directement le territoire. Travailler à mi-temps pour une agglomération des Côtes-d’Armor, c’est une toute autre histoire. Pourtant Saint-Jacques, qui perçoit la dotation de solidarité urbaine (DSU) réservée aux communes les plus fragiles socialement, aurait bien besoin d’un·e maire présent·e. Le travail, ici, ne manque pas. Mais passons.

Ce qui ne passe pas, justement, s’est joué lors du conseil du 20 mai dernier. Sa majorité lui a accordé 920 € supplémentaire par mois, en mobilisant cette même DSU, censée améliorer les conditions de vie des habitant·es, et qui permet aussi de relever le plafond maximal des indemnités de fonction (*majoration qui s’ajoute au taux de base, NDLR*). « **Vous nous proposez donc d’être maire à 50 % pour 3 699,99 euros par mois** », résume en séance Monsieur Haggan, conseiller Saint-Jacques écologique et solidaire, dans la foulée de Monsieur Roumagne, élu LFI, qui pointait l’absurdité de la situation : « **Dans le privé, j’ai jamais eu une réduction de 50 % de mon temps et une augmentation de mille euros ^(sic) en même temps.** ⁽³⁾ »

Tout cela est parfaitement légal. Marie Ducamin l’a d’ailleurs rappelé lors du conseil municipal: « **La DSU est perçue par la ville depuis longtemps [...] Cependant le déplafonnement des indemnités n’avait pas été effectué dans les mandats précédents.** » Il s’agit donc d’un choix politique. Mis bout à bout, grâce à ses différentes indemnités, son salaire de collaborateur, ses mandats dans divers syndicats intercommunaux, Sébastien Collet entre « **dans la classe très selecte des 5 % des habitant·es de (son) âge les plus rémunérés de la commune** », selon Monsieur Haggan.

Pour rassurer sur sa disponibilité, le maire a finalement dégainé un argument lunaire : il traitera ses mails de 22 h à 3 h du matin, ayant « **la chance de faire des insomnies** ⁽⁴⁾ ». Un vieux réflexe, usé jusqu’à la corde : ne pas dormir pour prouver qu’on travaille. Un peu comme Macron qui revendique ses messages nocturnes, ou un Sarkozy qui cultivait l’image du petit dormeur hyperactif. Bref, la « politique à l’ancienne » n’a jamais vraiment quitté Saint-Jacques-de-la-Lande. Une nouvelle preuve que la jeunesse ne garantit pas la nouveauté des pratiques.

+ d’Ifos : Sollicité par le quotidien Ouest-France pour s’exprimer sur cette rémunération, Sébastien Collet n’a pas répondu à leurs sollicitations.

PV-CONSEIL-20-05-2026-signé.pdf

Procès Verbal du 20/05/2026

Plus d’infos :

⁽¹⁾ Portrait de Sébastien Collet — Ouest-France, mars 2026

⁽²⁾(4) Collet employé par une agglo des Côtes-d’Armor — Ouest-France, mai 2026

⁽³⁾ Compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2026 — Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande

□ Catégorie : A la Une sur Alter1fo, Actualité, Info Locale

□ Marqué comme : indemnité, infos locales, LFI, local, polémique, rennes, Saint Jacques de la Lande, salaire

□ altergenda été 2026 [14 juillet 2026] – Un jour, une photo : « Branchée » □

Laisser un commentaire

Votre commentaire

Les champs indiqués par une * sont obligatoires

Nom *

Email (ne sera pas publié) *

Site Web

☐ Enregistrer mon nom, mon e-mail et mon site dans le navigateur pour mon prochain commentaire.

Poster un commentaire

Partenaires

En lien avec l'article

- [14 juillet 2026] – Un jour, une photo : « Branchée »
- altergenda été 2026
- [ciné] Cycle R O B O TS @ Arvor : Les machines et nous
- [ciné] Cycle Vacances, j’oublie tout @ Arvor : Onze fois ailleurs
- [compte-rendu] Samedi au Pies Pala Pop festival #5 : Voyages, voyages

Du même auteur

- [14 juillet 2026] – Un jour, une photo : « Branchée »
- Saint-Jacques-de-la-Lande : quand la revalorisation du maire s’affiche en ville
- À la Prévalaye, certains tipis tirent leur révérence
- [06 juin 2026] – Un jour, une photo : « Histoire d’eau dans le métro »
- Harcèlement moral au travail : la justice condamne l’hôpital Guillaume Regnier

Voir tous ses articles >